

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 octobre 2021  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/10/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/10/2021  
(accusé de réception du 13/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux aériens**

**Des travaux d'effacement de réseaux aériens doivent être réalisés dans le cadre des opérations connexes d'accompagnement du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal menées dans les rues adjacentes.**

**Des conventions doivent être passées avec le S.D.E.F pour réaliser ces travaux pour lesquels une participation communale est sollicitée à hauteur de 130 489,00 €.**

\*\*\*

En accompagnement du projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM), des opérations d'aménagement de voies connexes sont réalisées et feront l'objet de travaux d'effacement de réseaux aériens. Il s'agit de l'Impasse de la Gare, de la rue Le Nobletz et des rues Dr Guillard et Bourla.

Le coût à la charge de la ville de Quimper s'élève à 130 489,00 € au total, conformément aux articles 5 des trois conventions avec le SDEF.

Il se répartit de la façon suivante :

- Impasse de la Gare : 26 600 €
- Rue le Nobletz : 77 124 €
- Rues Dr Guillard et Bourla : 26 765 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver les trois conventions de maîtrise d'ouvrage unique « Effacement des réseaux Basse Tension et GC Éclairage Public et télécommunications » avec le SDEF ;

2 - d'autoriser madame la maire à les signer.